

Suppression par la France des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers exploités sur la liaison Strasbourg — Munich

(2006/C 276/06)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

La France a décidé de supprimer les obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers exploités entre Strasbourg et Munich, publiées au *Journal officiel des Communautés européennes* C 85 du 9 avril 2002 et révisées par la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* C 257 du 25 octobre 2003.
